

LA NOUVELLE LOI-PROGRAMME
DEFINIT LA POLITIQUE MILITAIRE DE LA FRANCE
III (1)

LES ELEMENTS DE LA FORCE DE FRAPPE

Les programmes particuliers qui permettront de préparer la mise sur pied d'une force de frappe nationale, tout au long des cinq exercices du plan quinquennal 1960-1964, concernent les études dites spéciales, la construction de certains matériels aéronautiques et les engins spéciaux stratégiques.

Pour détenir une force de frappe, il faut en effet disposer, d'une part de bombes nucléaires, d'autre part des "vecteurs" correspondants, c'est-à-dire des véhicules capables de transporter l'explosif nucléaire à destination. Dans un premier temps, la France ne disposera que d'un stock réduit de bombes atomiques et, comme vecteurs, que d'avions pilotés. Ce n'est que dans un deuxième temps (qui sera préparé au cours du premier et fera l'objet d'un plan quinquennal ultérieur) qu'on pourra remplacer les avions pilotés par des engins stratégiques.

L'appellation anodine d'études spéciales couvre d'un voile transparent toute l'activité française militaire en matière de recherches et de réalisations atomiques. Il s'agit de fabriquer des bombes "A" de moyenne puissance, de les perfectionner à la suite d'essais "en vraie grandeur", de poursuivre la mise au point de la bombe thermonucléaire.

On se souvient que l'aube des 13 Février et 1er Avril 1960 a marqué, sur le champ de tir saharien de Reggane, les deux premières explosions françaises, à base de plutonium. Depuis, d'autres bombes sont en cours de construction; et il est probable que, malgré les démentis officiels, d'autres explosions expérimentales auront bientôt lieu. Quant à la bombe "H", M. MESSMER, ministre des armées, a officiellement annoncé, le 4 Mai dernier au cours d'une conférence de presse, que le gouvernement avait pris la décision d'en doter le pays. L'exposé des motifs de la loi de programme récemment déposée, qui sera discutée cet automne, précise d'ailleurs que l'objectif du programme d'études spéciales est la réalisation des premières phases d'un armement thermonucléaire de grande puissance. La France aura donc, dans un avenir assez bref, la bombe "H".

Une somme de 400 milliards d'anciens francs a été affectée par la loi de programme à cet ensemble de travaux; elle englobe également le coût de la fameuse usine de séparation des isotopes dont les milieux techniques militaires réclament depuis si longtemps l'édification. L'usine de Pierrelatte, qui doit fournir l'uranium enrichi actuellement indispensable à la préparation des bombes nucléaires, ne sera malheureusement achevée que vers la fin de 1964. D'ici là, l'uranium enrichi aura-t-il conservé sa valeur et ses vertus? Nos amis américains ne se seront-ils pas décidés à nous en offrir? Il est vrai que, dans ce cas, s'il persiste dans son intention de bâtir une défense exclusivement nationale, le gouvernement se verrait dans l'obligation de refuser....

o

o o

Le véhicule choisi pour transporter l'explosif atomique, du moins dans le premier état de la force de frappe française, est le "Mirage IV A", de la compagnie générale aéronautique Marcel DASSAULT. Le "Mirage IV" est un bombardier stratégique, supersonique, à ailes en flèche, équipé de deux réacteurs "Atar 9", qui a volé pour la première fois le 3 Mai 1959. Son équipement électronique et son armement secret lui ont valu l'appellation de "système d'arme stratégique pilotée".

Il présente cependant un très grave inconvénient. Son rayon d'action - 1.300 kilomètres - est bien court pour les missions de

bombardement stratégique à longue distance qu'il aurait à remplir. Aussi envisage-t-on la fabrication d'un appareil de même type, aménagé en avion ravitailleur (ou avion-citerne) qui donnerait au "Mirage" bombardier une portée nettement supérieure.

Une commande de 50 appareils est prévue dans la loi de programme, pour une valeur de 100 milliards. Les engagements de dépenses seront échelonnés sur 1960 (40 milliards) et 1961 (60 milliards); les paiements importants ne débuteront qu'en 1962 et se poursuivront bien au-delà de la période quinquennale. Si les premiers avions doivent sortir en 1963, la fin de série ne verra le jour qu'en 1966. A ce moment, les "Mirages IV A" seront sans doute périmés en tant que bombardiers stratégiques; ils pourront alors être utilisés comme bombardiers moyens d'intervention lourde.

Georges MAREY

(1) Voir la vie militaire des 2 et 9 Septembre 1960.

Reproduit de l'hebdomadaire "la vie militaire"
paru le vendredi 23 Septembre 1960

LA NOUVELLE LOI-PROGRAMME
DEFINIT LA POLITIQUE MILITAIRE DE LA FRANCE
III(1). (suite)

LES ELEMENTS DE LA FORCE DE FRAPPE

Durant la période 1960-1964, on ne peut espérer voir fabriquer l'engin sol-sol balistique stratégique destiné à remplacer le "Mirage". On ne pourra que l'étudier et le mettre au point.

Plusieurs projets sont en cours d'examen dans les services techniques de l'air ou de l'armée de terre. Bien sûr, on ne se bornera pour commencer à un modèle d'engin balistique de portée moyenne (environ 2.000 kilomètres). Une société nouvelle - la Société d'étude et de réalisation d'engins balistiques ou S.E.R. E.B. - a d'ailleurs été constituée à cet effet.

Il s'agit là d'un long effort qui, financièrement, portera sur plusieurs dizaines de milliards et qui, techniquement exigera de multiples recherches et expérimentations. Note encourageante: nos techniciens ont connu, il y a quelques semaines à peine, un brillant succès en réussissant le lancement d'une fusée O.N.E. R.A. à quatre étages, mûe par propergols solides, sur le champ de tir maritime de l'Ile du Levant.

D'après certaines informations, on envisagerait également de reprendre aux Britanniques, s'ils en sont d'accord, le projet du "Blue Streak" auquel ils ont récemment renoncé.

IV

LE FORCE D'INTERVENTION ET LA MODERNISATION DES MATERIELS

Parmi les différents chapitres qui constituent le plan quinquennal 1960-1964, quatre programmes particuliers sont consacrés à la modernisation des matériels de combat des trois armées, en vue de la création décidée par le gouvernement, d'une force d'intervention dotée des armes classiques les plus modernes. Ces programmes portent sur: les engins spéciaux, sur les avions de l'armée de l'air et les hélicoptères, sur les véhicules de l'armée de terre et, enfin, sur les appareils de l'aéronavale et les bâtiments de combat de la marine.

LES ENGINES TACTIQUES.

En dehors de l'engin sol-sol balistique stratégique la loi de programme accorde certains crédits (une cinquantaine de milliards d'anciens francs) à la réalisation de deux engins d'emploi tactique: le "sol-sol balistique tactique" et le "Hawk".

Le premier, auquel il n'est fait dans le texte du projet qu'une allusion discrète, serait un engin de 300 kilomètres de portée, servi par l'armée de terre et destiné au bombardement atomique des grands arrières du champ de bataille terrestre. Les études correspondantes seraient d'ailleurs à peine entamées.

Le "Hawk", lui, "émarge" pour une somme de 29 milliards d'anciens francs. C'est une fusée sol-air, donc anti-aérienne, qui est déjà en service dans l'armée américaine. Ses caractéristiques: portée 20 kilomètres, vitesse 3 mach, rampe de lancement automobile, extrêmement facile à déplacer, prix unitaire de l'engin: 25 millions. Un groupe industriel européen (la Société européenne de téléguidage) formé autour de la Thomson-Houston française par quatre firmes (belge, allemande, italienne et hollandaise) a été constitué afin d'entreprendre la fabrication, sous licence américaine, de ce "Hawk". Mais la production n'a pas encore démarré; on attend d'outre-Atlantique les plans et les techniciens.

AVIONS ET HELICOPETRES.

La plus grosse part des crédits affectés aux appareils de l'armée de l'air (l'avion stratégique "Mirage IV" de la force de frappe mis à part) concerne l'avion de combat qui doit donner à notre aviation une puissance nouvelle. Il s'agit du chasseur supersonique "Mirage III", avion d'interception à haute altitude - plafond 22.000 mètres, vitesse 2 mach, décollage en moins de 1.000 mètres. On en construira au titre du plan quinquennal 270 exemplaires, pour un total de 177 milliards.

Notre armée de l'air recevra en outre 80 appareils de transport léger: des cargos de la famille des "Noratlas" et des "Communauté" (M.D. 415), qui est un excellent avion en cours de mise au point définitive; enfin 70 avions-école, notamment des "Fouga-Magister". Vingt milliards d'anciens francs pour ces deux dernières catégories d'appareils.

Quant aux hélicoptères, tout le monde en réclame, les aviateurs, les marins et surtout les terrestres qui voient en lui le moyen de transport habituel de l'avenir. On en fabriquera donc 220 à répartir entre les trois armées (31 milliards). Ce seront des "Alouette III" à huit places et des "Frelon" (S.E. 3200). Celui-ci achève ses essais à Brétigny; il pourra enlever 24 passagers à une vitesse de 230 kilomètres-heure, et monter jusqu'à 3.800 mètres; ce sera le premier hélicoptère français à grande capacité.

33.000 VEHICULES MODERNES POUR LA TERRE.

Quelques 150 milliards d'anciens francs iront aux véhicules dont les forces terrestres ont un urgent besoin pour rénover leur matériel épuisé par les opérations d'Algérie et pour équiper les unités de la force d'intervention. Pour ce prix, on aura:

- 650 chenillettes blindées, sur châssis A.M.X. pouvant transporter 12 hommes, destinées à l'infanterie des unités mécanisées et blindées;
- 800 automitrailleuses légères de 4,5 t., d'un modèle analogue au véhicule "Ferret" de l'armée britannique, qui seront construites en France;
- 12.000 jeeps, marque "Willys", dont la licence a été acquise par la France;
- enfin 10.000 camions et 10.000 camionnettes tous chemins.

Seuls ces matériels sont inclus dans la loi de programme, car ils doivent faire l'objet de plans de fabrication à long terme. Mais la rénovation des forces terrestres ne se bornera évidemment pas là; d'autres équipements sont prévus qui seront autorisés par les budgets ordinaires annuels, notamment les armes d'infanterie, les matériels de transmissions, les munitions, les rechanges, etc...

AERONAVALE ET NAVIRES DE COMBAT.

Durant les cinq années sur lesquelles s'étend la loi de programme, l'aéronavale bénéficiera de 50 chasseurs embarqués et de 27 patrouilleurs anti-sous-marins (71 milliards). Le chasseur embarqué, c'est l'"Etendard IV" qui armera la flottille d'interception et d'assaut du porte-avions "Foch", de même qu'une première série de 50 appareils du même type doit armer le "Clémenceau". Le patrouilleur "Otan" c'est le "Bréguet 1150", avion lourd anti-sous-marin, baptisé "Atlantic" parce qu'il a été adopté par l'alliance atlantique.

Le programme naval (82 milliards) assurera à l'escadre des porte-avions la protection indispensable de trois croiseurs-escorteurs, armés d'engins anti-aériens et anti-sous-marins, et de deux sous-marins de chasse. Sur les trois croiseurs, le premier, commandé à Lorient, sera achevé en 1965; la mise en chantier des deux autres aura lieu en 1962 et 1963. Les deux sous-marins anti-sous-marins, à propulsion classique mais à grande performance, seront du type "Daphné", 850 tonnes, pouvant naviguer à très grande profondeur. C'est l'arsenal de Cherbourg qui les mettra en chantier à partir de 1961.

Hors-programme, la marine pourra, de surcroît, entreprendre la construction d'une tranche complémentaire, comprenant 5 bâtiments logistiques, 2 transports de chalans de débarquement, 30 de ces chalands, 12 garde-côtes, et des engins de servitude. Elle pourra aussi procéder à la modernisation de sa flotte d'escorteurs d'escadre et de ses flottilles aéronavales.

Il y a enfin, dans la loi de programme, une "ligne" consacrée au sous-marin atomique français. Les études du "Q 244" ont commencé depuis plusieurs années. On escompte pouvoir passer, en 1964, à Cherbourg, la commande de ce sous-marin dont le réacteur est étudié au Centre nucléaire de Cadarache (Bouches-du-Rhône) et qui sera lanceur d'engins stratégiques. Ces engins seront-ils des "Polaris" américains?

Georges MAREY

(1) Voir "la vie militaire" des 2, 9 et 16 Septembre 1960.